

Nouveau PLUIH et règles d'urbanisme

Un nouveau PLUIH sur la commune devrait voir le jour en 2022. Nous souhaitons sensibiliser la population à ce sujet, c'est pourquoi nous vous conseillons de venir en mairie vous renseigner avant de faire des travaux au sein de votre habitation car nous constatons que certains prennent quelques libertés... Absence de déclaration de travaux, respect aléatoire des emprises foncières, etc, les entorses à la réglementation sont encore trop nombreuses et doivent cesser. Certains contrevenants ont d'ailleurs reçu très récemment un courrier leur enjoignant de régulariser leur situation. Pour votre information le PLU actuel est consultable en mairie et sur le site internet.

INFO DIVERS

Location

Possibilités de louer tables et bancs auprès du secrétariat de Mairie.

Pas de location de salle jusqu'à nouvel ordre

Interlocutrice marielle.monka@blacourt.fr

Nouveaux arrivants

N'hésitez pas à venir vous présenter en mairie lors des permanences du Samedi matin

Appel au civisme de chacun et le vivre ensemble

Au regard des incivilités observées sur la commune dans de nombreux domaines, il nous apparaît nécessaire de rappeler quelques règles de civisme qui, si elles étaient respectées, pourraient faciliter la vie en communauté et rendre notre village encore plus sympathique.

Le civisme, c'est respecter la vitesse dans la commune, c'est aussi l'entretien des haies, des arbres, ceux-ci ne devant pas dépasser chez le voisin ni sur l'espace public (pour information après une mise en demeure sans résultat, la commune peut faire procéder à l'exécution forcée des



travaux d'élagages. Les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligeant, c'est encore ne pas rouler et stationner sur les trottoirs non prévus à cet effet. Nous vous rappelons que les feux de broussailles entre autres, sont interdits. La déchetterie de La chapelle aux pots est à votre disposition pour vos déchets verts et autres.

Le civisme, c'est aussi de mettre ses déchets dans les containers et utiliser les poubelles. La commune reste mobilisée plus que jamais contre les dépôts sauvages et poursuivra comme en 2020 les contrevenants (déjà une condamnation en 2020).



Enfin, le civisme concerne aussi vos animaux domestiques Chats et chiens ne doivent pas divaguer ou gêner vos voisins.

Nous comptons sur le civisme de chacun !

La mairie

3 Place Yvonne Genty
60650 BLACOURT

Horaires d'ouverture :
Lundi et mardi 9h-12h/13h30-17h30
Jeudi 9h-12h
Vendredi 9h-12h/13h30-19h
Samedi de 10h à 12h

☎ Téléphone :
03 44 80 58 65

✉ e-mail
mairie.blacourt@wanadoo.fr

@ Site internet
www.blacourt.fr

f Page Facebook
Mairie de Blacourt

Contactez les élus :

Jean Pierre FOUQUIER
jp.fouquier@blacourt.fr

Jacques RICHARD
jacques.richard@blacourt.fr

Benoit RYCKEBOER
benoit.ryckeboer@blacourt.fr

Véronique COULON
veronique.coulon@blacourt.fr

Bulletin municipal réalisé et imprimé par l'équipe municipale et bénévole

